

09/2017

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE BRULON
Du 26 septembre 2017**

L'an deux mil dix-sept, le mardi vingt-six septembre, à 19 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Daniel COUDREUSE, son Maire

Etaient présents : M. COUDREUSE - M. DUHAMEL - M. DODIER - Mme BERNIER -Mme ANGONNET- Mme VERITE - Mme CHAUVEAU
- Mme BODIN - Mme RÉZÉ – Mme BREUX - M. JEFFROY- M. JARDIN

Etaient absents : M. VANNIER - MME CORMIER (procuration à Mme REZE) - M. LEROY (procuration à M. DODIER) - M. TEROUANNE (procuration à M. COUDREUSE) - MME RAUBER

Secrétaire de séance : MME Sylvie VERITE

Communauté de Communes LBN

GEMAPI : Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations

Cette compétence prise par la Communauté de Communes LBN a pour objectif de replacer la gestion des cours d'eau au sein des réflexions sur l'aménagement du territoire :

- l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique
- l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau
- la défense contre les inondations
- la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides

Pour des raisons de cohérence de l'action publique, il est en effet préférable que l'ensemble des missions qui la compose soit confié à une seule entité, la communauté de communes.

Assainissement

Emprunt pour financer les travaux d'assainissement du secteur Claude Chappe

Monsieur Le Maire rappelle que pour les besoins de financement les travaux d'assainissement du secteur Claude Chappe, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 250 000 .00 €

Le conseil municipal après avoir pris connaissance de l'offre de financement proposé par la Banque Postale, et après en avoir délibéré décide de retenir la banque postale

Demande d'une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne

Afin de mettre en conformité les installations de la station d'épuration de Brûlon et au devis estimatif de la société VEOLIA d'un montant de 3225.00 €

Vente du bâtiment 2bis route de Sillé (société Perrard)

Monsieur Didier PERRARD et la Commune de Brûlon ont signé une vente avec réserve de propriété au profit de la Commune de Brûlon en garantie de paiement du prix auprès de l'étude Maître LEVEQUE le 28 mai 2010.

En accord avec M. Didier PERRARD Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de réaliser l'acte de vente définitif.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire (ou son représentant) à signer l'acte qui sera rédigé par l'étude de Maître Christophe LEVEQUE, Notaire à Brûlon et à faire l'ensemble des démarches nécessaires à l'aboutissement du projet.

Personnel : formation emploi aidé

Monsieur Aubin LUSSON est en contrat aidé au sein de la collectivité.

09/2017

Monsieur DUHAMEL, adjoint au Maire lui a proposé une formation de BPA travaux d'aménagements paysagers au CFPPA la Germinière, centre de formation à Rouillon afin de compléter sa formation initiale.
Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte cette proposition et inscrit la participation aux budgets 2017 et 2018.

Indemnité de receveur municipal pour l'année 2017

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal l'indemnité de conseil du receveur municipal, pour l'année 2017, le montant est de 564.41 € brut (soit 534.92 indemnité de conseil + 30.49 € d'indemnité de confection budget).

Après avoir délibéré,

Le Conseil décide à l'unanimité de verser la totalité de l'indemnité au receveur municipal soit 564.41 €.

Questions diverses

Demande de subvention pour l'acquisition d'un véhicule adapté pour les personnes à mobilité réduite en EHPAD Sarthois
Madame la Directrice de la Communauté d'Etablissement gériatriques de la Vallée de la Sarthe à fait une demande subvention pour l'achat d'un véhicule adapté

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de verser la somme de 1000.00 € qui sera versée à l'association du personnel de la maison de retraite de Roëzé-sur-Sarthe « La Farandole du Temps ».

Information le Conseil Régional s'engage à renforcer son action pour soutenir l'artisanat et le commerce dans les zones en fragilité commerciale.

- Diagnostics accessibilité handicapés en vue de l'élaboration de l'AD'AP

Le Conseil autorise M. Le Maire à signer le devis avec l'entreprise APAVE

- Un futur jumelage avec la commune de Loumbila au Burkina Faso et la Commune de Brûlon est à l'étude

09/2017

09/2017

09/2017

09/2017

09/2017